

APPEL  
À PROJETS  
2018-2019

Département  
Recherche  
et Métiers

# SOUTIEN A LA RECHERCHE ARCHITECTURALE ET URBAINE

À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE  
D'ARCHITECTURE DE NANCY



## FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES RECHERCHE ET PROFESSION

Le « Fonds de développement des initiatives recherche et profession » (FDIRP) a été créé afin de soutenir votre mission « recherche », en collaboration avec les projets scientifiques de nos deux laboratoires de recherche (le CRAI, Centre de Recherche en Architecture et Ingénierie et le LHAC, Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine).

Ces expériences ou pratiques constituent un gisement de thèmes que l'école compte valoriser et faire émerger avec l'appui des Comités Scientifique et Professionnel.

Depuis sa création, le FDIRP a soutenu 6 actions proposées par nos enseignants. Nous souhaitons continuer et développer cette initiative.

Afin de vous faire bénéficier du soutien du FDIRP, vous êtes invités à proposer des actions de recherche sur des thématiques qui vous intéressent.

### FDIRP

Depuis 2011, le Conseil d'administration de l'École d'architecture de Nancy a pris l'initiative de renforcer et de développer la mission de recherche, notamment dans ses liens avec les métiers.

Le « Fonds de développement des initiatives recherche et profession », soutenant des actions de recherche des enseignants, a pour objectif de développer le domaine de recherche de l'établissement.

### THÈMES

Les Comités Scientifique et Professionnel soutiennent cette initiative et traiteront en priorité les thèmes clé de réflexion (Ruralité, Transition numérique, Santé / Environnement, Bois) ainsi que les thèmes déjà développés au sein des laboratoires de l'école.

### AIDE FINANCIERE

Chaque année, le Conseil d'administration de l'école détermine le montant final du FDIRP à partir du bilan de l'année écoulée et d'un projet pour l'année à venir.

Le budget global alloué pour cette campagne 2018-2019 est de 25.000 €.

Le FDIRP permet de contribuer au règlement des frais afférents à la recherche de partenaires ainsi qu'aux activités scientifiques et de valorisation. Il offre également la possibilité de bénéficier d'une décharge pour activités de recherche (0,2 ETP minimum).

Ce fonds, complémentaire à d'autres ressources, ne doit excéder 50% du budget prévisionnel des projets déposés.

Les autres financements doivent être recherchés auprès de partenaires extérieurs identifiés par les porteurs des projets en accord avec l'établissement.

## CAMPAGNE 2018-2019

### VOUS ÊTES ENSEIGNANT TITULAIRE OU CONTRACTUEL DE L'ÉCOLE ?

### ENVOYEZ-NOUS VOTRE PROPOSITION AVANT LE 17 JUIN 2018

#### ↓ PROCÉDURE

Afin de garantir un appui méthodologique optimal et de construire une démarche pérenne, vous devez être accompagné par un référent scientifique de votre choix (chercheur exerçant au sein d'un de nos deux laboratoires de recherche).

Vous pourrez également proposer une cotutelle avec un référent professionnel, exerçant au sein de structures privées (agence...) ou publiques (CAUE...), si l'objectif de votre proposition implique fortement les Métiers.

Les dossiers doivent être adressés au Responsable du département Recherche & Métiers avant le 17 juin 2018.

Ils sont alors expertisés par les Comités Scientifique et Professionnel qui examinent les propositions, formulent un avis et classent par ordre de priorité les propositions à l'intention du Conseil d'administration de l'école.

↓  
Département  
Recherche  
et Métiers  
christophe.huon@nancy.archi.fr  
06 77 02 42 10  
03 83 30 92 17

#### ↓ DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Résumé du projet (250 à 300 mots)
2. Projet de recherche détaillé (1 à 2 pages A4)
  - Problématique générale, hypothèses de recherche et état de l'art (bibliographie)
  - Objet d'étude et terrain d'investigations
  - Objectifs en termes d'innovation pédagogique, d'expérimentation projectuelle ou de construction théorique
3. Principes méthodologiques (1 à 2 pages A4)
  - Démarche
  - Dispositif retenu pour l'évaluation interne et les hypothèses de développement
4. Perspectives de valorisation (1 page A4)
  - Diffusion et publication des produits de la recherche
  - Valorisations pédagogiques, dans les milieux scientifiques ou professionnels
5. Équipe de recherche (1 à 2 pages A4)
  - Nom du référent scientifique, voire professionnel
  - Composition éventuelle de l'équipe de recherche
6. Calendrier & Budget (1 à 2 pages A4)
  - Calendrier estimatif et phasage
  - Esquisse budgétaire et sources de financement

#### ↓ ÉCHÉANCES & ENGAGEMENTS

Via une convention avec l'école, le bénéficiaire du FDIRP s'engage à communiquer périodiquement avec son référent, à remettre deux rapports d'activité (intermédiaire et final) et à restituer oralement ses résultats dans le cadre de séminaires Recherche.

Les crédits seront débloqués au fil de l'eau après avis du référent, validé par le Responsable du département Recherche & Métiers.

Le rapport d'activité doit rendre compte des principaux résultats, de leur diffusion et des perspectives de valorisation. Il doit présenter également un bilan financier de l'opération.